

<http://s598926418.onlinehome.fr/snalc2015/spip.php?article1151>



CONSULTATION SNALC : LES RAISONS DE LA COLÈRE

- Actualités - 2018/2019 -



Date de mise en ligne : lundi 25 février 2019

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

CONSULTATION SNALC

LES RAISONS DE LA COLÈRE



Par [Sébastien VIEILLE](#), secrétaire national à la pédagogie
Article publié dans la Quinzaine universitaire n°1426

Lorsque Jean-Michel BLANQUER remplaça Najat VALLAUD-BELKACEM, quelque espoir fut permis. Le discours allait dans le bon sens et le dialogue, qui avait été précédemment impossible, se renouait. Depuis, le ministre arrivé en annonçant qu'il ne ferait pas de grandes réformes a eu le temps de passer à l'action. Et le SNALC s'est clairement positionné. Il est prêt à agir. Mais notre syndicat, loin de tout dogmatisme, tenait à consulter ses adhérents avant d'entreprendre quoi que ce fût. Voici les résultats de cette consultation.

LE JUGEMENT EST SÉVÈRE

En un peu moins de deux ans, mais avec de nombreuses transformations effectuées, nos adhérents se sont fait une opinion. Et, sur l'ensemble de l'oeuvre de Jean-Michel BLANQUER, le jugement est plutôt sévère (58% d'avis négatifs). Les rares points positifs - programmes de collège, relatif retour sur la réforme du collège, possibilité offerte de revenir sur la réforme des rythmes et soutien affiché (sans moyens) aux langues anciennes - ne pèsent pas lourd face aux profondes mutations mises en place. Et la manière de faire n'améliore sans doute rien. Certes, l'on est loin de la morgue affichée lors de la précédente mandature. Mais, la communication ne passe plus. Le discours est positif. Il est à des années lumière des actes. **Voir diagramme 1 « Jugement Global ».**

LES POINTS CENTRAUX DE LA CRISPATION

La réforme de la voie professionnelle, les familles de métiers et le mixage des publics, ne conviennent qu'à 6% des collègues interrogés. **Voir diagramme 2 « Réforme de la voie professionnelle ».**

Le mécontentement est encore plus évident en ce qui concerne le lycée général et technologique. Le SNALC avait proposé un Lycée de Tous les Savoirs où les élèves auraient pu s'épanouir et se former et dans lequel chaque discipline aurait trouvé son compte. La suppression des filières était souhaitable et réalisable. Mais pas dans de telles conditions. C'est sans doute ce qui explique le rejet de 71% des collègues. **Voir diagramme 3 « Réforme du lycée : jugement des collègues concernés ».**



Mais la colère n'a pas que des fondements pédagogiques. Ces considérations sont même minoritaires, ne comptant que pour 8% des collègues interrogés. Ainsi, la plus grosse attente a forcément à voir avec le salaire [Diagramme revendications]. Le déclassement des enseignants n'est en rien un sentiment comme l'on peut parfois l'entendre. Il s'agit d'un fait.

Ainsi, lorsque le ministre prétend entendre les enseignants et vouloir rendre à notre métier son attractivité, il n'est pas étonnant que cela suscite quelque espoir. Mais de l'espoir naît la déception. Et la réponse que M. BLANQUER apporte aux préoccupations salariales n'est pas satisfaisante. Forcer les professeurs à « accepter » une deuxième heure supplémentaire relève de l'ineptie la plus totale. Nos adhérents sont logiquement très majoritairement contre. 78% disent non, alors que seuls 11% y voient du positif. **Voir diagramme 4 « Revendications et préoccupations ».**

En réalité, les attentes des professeurs sont assez claires. Et, la nécessaire revalorisation qu'ils demandent ne passe pas par les HSA ou des primes assujetties à quelques missions effectuées comme le laisse entendre un récent rapport de l'IGEN. Ils demandent massivement qu'elle passe par une hausse de la grille indiciaire. **Voir diagramme 5 « Quelle forme d'augmentation ? ».**

L'on voit qu'en moins de deux ans, le ministre de l'Éducation nationale, qui, au regard des errances connues précédemment, pouvait susciter des espoirs, voit ses choix largement critiqués par les adhérents du SNALC. Et nous ne saurions trop lui conseiller de changer son fusil d'épaule.

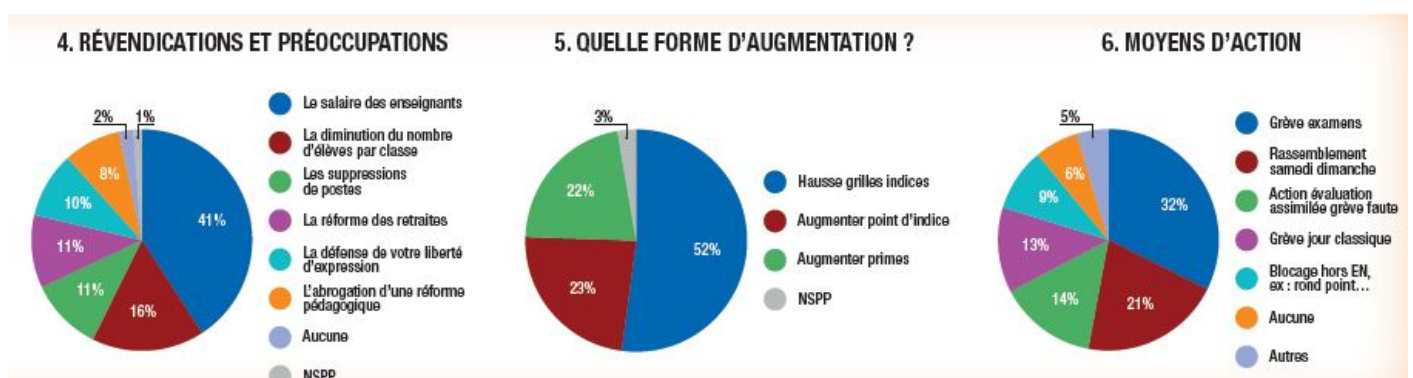
LE SNALC ET SES ADHÉRENTS PRÊTS À L'ACTION

Le SNALC aime assez peu les grèves d'un jour qui permettent à notre ministère de réaliser des économies et à certains de se pousser du col en se trouvant fort beaux en ce miroir. Si le SNALC entre en action, il entend que cela

CONSULTATION SNALC : LES RAISONS DE LA COLÈRE

ait un sens. Lorsque les négociations deviennent inutiles, il faut de vrais moyens de pression. Et c'est exactement ce que nous disent nos adhérents. Seuls 13% sont en faveur des grèves d'une journée. Ils sont plus nombreux à concevoir des actions ne leur faisant pas perdre de salaire, comme les actions effectuées le week-end (21%). Cependant, il apparaît clairement que si le mode d'action est considéré comme porteur, ils sont prêts à perdre de l'argent. C'est ce que montrent les 32% en faveur d'une grève au moment des examens et les 14% qui iraient jusqu'à se mettre en faute par rapport à l'obligation de suivi. Près de la moitié de nos adhérents se montrent enclins à utiliser des moyens d'action radicaux. **Voir diagramme 6 « Moyens d'action ».**

Le SNALC a déjà proposé ce mode de combat. Lors de la réforme du collège, il n'avait pas été suivi par les autres organisations. Le SNALC va déposer un préavis de grève pendant la période des examens (voir [communiqué](#) du 21 février). Il espère que cette fois, il sera fait fi des bisbilles syndicales. L'enseignement que nous dispensons, nos conditions de travail, notre métier même, sont en jeu.



contact : pedagogie@snalc.fr